

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**
D'ENGLEFONTAINE**NOMBRES DE MEMBRES**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation et d'affichage :
19/02/2025

Séance du 26/02/2025 rattachée
au Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE, Laëtitia, FONTAINE Valérie et Mme BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX Christophe, POTTIE Jean-Pascal, M CARDOSO Dominique et M GUILBAUT Bernard

ABSENTS : Messieurs BARBAY Daniel, PAYAGE Sébastien (arrivée à 18h41)

PROCURATIONS :

M. ROBART Philippe à M LEGROUX Christophe
Mme MARECHAL Claire à Mme PLUCHART Sandra
Mme DUPUIS Charlotte à Mme FONTAINE Valérie,
Mme RAVERDY Françoise à M GUILBAUT Bernard

**Vente des terres agricoles de la commune d'Englefontaine situées à Artres,
Famars et Maing**
Annule et remplace la délibération 10 de la séance du 27/09/2021

Suite à la décision et à la délibération du conseil municipal, en date du 8 juin 2021, autorisant Madame la Maire à vendre les parcelles reprises ci-dessous et à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la vente à Monsieur et Madame Delcour Gabelle.

En effet, une rencontre a eu lieu le 31 décembre 2024, un terrain d'entente a été trouvé pour régler le différend. Ils ont proposé une offre à hauteur de 11 500€ l'hectare, que la commune souhaite accepter.

Cette vente concerne les parcelles suivantes dont commune d'Englefontaine est propriétaire :

Commune de ARTRES Surface sur la commune : 2ha42a74ca

Lieu-dit	Section	N°	Pour partie/totale	Surface	NR
LE TRANCHY	ZA	0002	Totale	2ha42a74ca	T

Commune de FAMARS Surface de la commune 21ha99a8ca

Lieu-dit	Section	N°	Pour partie/totale	Surface	NR
AU CHEMIN DE BERMERAIN	AK	0059	Totale	18a73ca	T
AU CHEMIN DE BERMERAIN	AK	0060	Totale	1ha16a00ca	T
AU CHEMIN DE BERMERAIN	AK	0061	Totale	45a69ca	T
AU CHEMIN DE BERMERAIN	AK	0062	Totale	46a37ca	T

DCM-2025-01

AU CHEMIN DE BERMERAIN	AK	0063	Totale	76a09ca	T
AU CHEMIN DE BERMERAIN	AK	0065	Totale	77a13ca	T
LE BOTIAU FONTAINE	ZA	0032	Totale	67a61ca	T
AU CHEMIN DE BERMERAIN	ZA	0061	Totale	17ha52a18c	T

Commune de MAING Surface de la commune 3ha84a08ca

Lieu-dit	Section	N°	Pour partie/totale	Surface	NR
CHAMP DE CAUMONT	ZD	0168	Totale	3ha84a08ca	T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE à la majorité, Madame le Maire à vendre les parcelles reprises ci-dessus à M et Mme Delcour Gabelle pour un montant de 11 500 € l'hectare et à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Sandra PLUCHART